

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : Mme STAECHELIN Nathalie, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine, M. BRASQUER Pierrick, M. RICHARD Olivier, Mme KUNTZ Armelle, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme MONA Régine

Excusés : M. SIMON Jean-Paul avec procuration à M. LIBIS Clément

M. RENGGLI Gérard avec procuration à Mme DURAND Marie-Michelle

Absent : -----

Ordre du jour :

1. Plan Communal de Sauvegarde : état d'avancement et engagements à prévoir
2. Adhésion à la mission de récolement en urbanisme par le PETR
3. Refonte des statuts des Brigades Vertes : désignation des délégués communaux
4. Bilan de mi-mandat
5. Divers : ONF Etat d'assiette 2025 - Organisation des vœux 2024 – urbanisation du secteur village entre la rue de Linsdorf et la rue principale - ...

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Actualités :

Le maire présente la nouvelle secrétaire de mairie Mme Ellenberger Caroline née le 25/10/1982 engagée par contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024 pour le temps de tuilage de 3 mois avec le secrétaire de mairie M. Schlier Roland qui lui prendra sa retraite le 1^{er} avril 2024. Le CM souhaite la bienvenue à la nouvelle recrue.

Willerhof :

Le puits d'alimentation d'eau potable du Willerhof est à sec. Les maisons ne sont pas reliées au réseau public. Un citernage a été effectué et se poursuit aux frais du propriétaire. La Comcom Sundgau étudiera un branchement possible au réseau de Muespach-le-Haut.

Incendie de la ferme Mona JL (EARL de l'III)

Lors de l'incendie du lundi 4 décembre 2023 de la ferme vers le lieu-dit Hinterhausen, les pompiers sont intervenus rapidement pour protéger les alentours. Un ravitaillement et un point de repas pour les pompiers a été assuré par la commune. La future réserve communale à créer trouve par là même tout son sens.

1. Plan Communal de Sauvegarde : état d'avancement et engagements à prévoir

Mme Staechelin Nathalie rappelle aux conseillers que le plan communal de sauvegarde est obligatoire et doit être réactualisé.

Une commission se crée avec Pierrick Brasquer, Linder Christine, Iffenecker Caroline et Staechelin Nathalie pour recenser le matériel mobilisable en cas de sinistre et pour contacter les personnes ressources qui seront convoquées à une réunion pour la signature d'une charte.

2. Adhésion à la mission de récolement en urbanisme par le PETR

Pour vérifier l'implantation des constructions par rapport au plan déposé en mairie, le PETR propose à l'ensemble des 2 comcom du Sundgau l'embauche d'une personne compétente chargée de faire le contrôle avec le matériel adéquat et les papiers administratifs correspondants. L'idée étant de payer un ticket d'entrée par chaque commune intéressée, puis le paiement se ferait à chaque acte demandé par le maire.

Considérant que Monsieur le Maire au nom de la Commune est compétent pour la délivrance des actes d'urbanisme ;

Considérant que l'instruction des autorisations du droit du sol fait l'objet actuellement d'une convention avec le service d'autorisation droit des sols du PETR du Pays du Sundgau ;

Considérant que l'article R. 462-7 du code de l'Urbanisme oblige le maire à effectuer un récolement des travaux ;

Considérant que l'article R. 462-6 du code de l'Urbanisme donne la faculté pour le maire de procéder à un récolement facultatif des travaux ;

Considérant que ces obligations requièrent des compétences techniques et juridiques particulières que le Maire ne peut assurer seul efficacement ;

Considérant que le suivi de ces autorisations peut donc être effectué avec l'aide d'un service de récolement ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 4 octobre 2023, approuvant la création d'une nouvelle mission de contrôle de la conformité des travaux ;

Considérant la délibération du conseil syndical du PETR du Pays du Sundgau en date du 14 novembre 2023 approuvant le principe du financement du lancement du service de récolement par une participation financière des communes, proportionnelle à leur population ;

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8) ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L463-1), R.462-6 et suivants ;

Approuve l'adhésion à la nouvelle mission de récolement proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors des conseils syndicaux du 4 octobre 2023 et 14 novembre 2023 ;

Autorise le maire à signer la convention qui décrit le processus de récolement des autorisations d'urbanisme, précise les missions du service de récolement rattaché au service autorisations du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau, la tarification des prestations et les modalités de remboursements ;

Autorise le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;

Autorise le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

3. Refonte des statuts des Brigades Vertes : désignation des délégués communaux

Suite au dernier Comité Syndical du 24 octobre 2023 les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres (Brigade Verte) ont été adoptés. Le conseil municipal renouvelle la désignation un membre titulaire Mme Kuntz Armelle et un membre suppléant Mme Linder Christine, représentants de la commune de Fislis.

4. Bilan de mi-mandat

Le maire dresse le bilan de l'équipe après 3 ans de fonctionnement.

Concrètement l'entretien des bâtiments est assuré, les animations s'opèrent (3^{ème} âge , Landais, fête villageoise, journée citoyenne, le fleurissement s'améliore (obtention d'une 2^{ème} fleur), les travaux de sécurité sont achevés, renouvellement secrétaire de mairie, baux de chasse, mais il reste en suspend et à améliorer : pôle scolaire, PCS, PLUi (lotissement) antenne téléphonique, grosse charge de travail pour le maire et adjoints d'où il faudrait déléguer davantage. Bon bilan financier

Propositions : augmentation de la location de la salle pour le périscolaire, déplacement août 2024 dans les Landes ? aménagement de l'aire de jeu, chicane rue de Bouxwiller, organisation d'une réunion pour récolter les propositions des habitants ...

5. Divers :

- ONF Etat d'assiette 2025

L'article 12 de la « Charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par délibération du Conseil Municipal. Aussi suite à la proposition d'état d'assiette 2025 des coupes à marteler le CM approuve le martelage prévu dans les parcelles 5 et 7 pour un volume prévisionnel selon le tableau ci-dessous :

forêt	UG	Surf UG (ha)	programme	Type coupe	Surf. à dés (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)
FISLIS	5_a	13,77	2025	Amélioration	6,89	24
FISLIS	7_r	19,89	2025	Régénération	19,89	70

- Organisation des vœux 2024

Les élus échangent sur l'organisation matérielle de la cérémonie des vœux.

- urbanisation du secteur village entre la rue de Linsdorf et la rue principale - ...

Le maire proposera une réunion des propriétaires jouxtant le chemin rural à l'arrière de la rue principale et débouchant sur la rue de Linsdorf pour un éventuel élargissement de l'accès ou pour coordonner les éventuels réseaux humides en contactant le PETR au préalable.

Fin de la séance à 22H55 - Prochain CM fixé au vendredi 12 janvier 2024